



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 22 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 janvier, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Christophe NAUD, Hervé PARTHENAY, Suzette AUZANNET, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Jean-Paul SAINTON, Laurence FESTINO, Marina CAPELLAZZO, Loïc HERVE, Luigi CAMPA.

Absents excusés : Christelle GERODOLLE (pouvoir donné à Hervé PARTHENAY), Nadine ROLLANDEAU (pouvoir donné à Alain BORDAGE), Nicolas PORTIER, Catherine BROUSSARD, Sandra BONNIN LEGRAND (pouvoir donné à Suzette AUZANNET).

Absents non excusés : Damien GALLES, Diana OBADIA,

Secrétaire de Séance : Luigi CAMPA

Date de convocation et d'affichage : 16/01/2025

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	15

ORDRE DU JOUR

I) Désignation du secrétaire de séance

II) Validation du compte rendu du 11 décembre 2024

III) Délibérations

- I) Subvention exceptionnelle en faveur de Mayotte
- II) Ouverture de poste : Rédacteur principal 2^{ème} classe
- III) Renouvellement adhésion service mobilité du CDG79
- IV) Mandat au CDG79 pour mise en concurrence du contrat prévoyance santé
- V) Tarif broyage ou débroussaillage par les agents
- VI) Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire auprès du CDG79
- VII) Convention campagne de stérilisation 2025

IV) Comptes rendus réunions et informations

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

V) Questions diverses

II - Validation du compte rendu du conseil municipal du 11/12/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 11/12/2024 est validé avec 5 abstentions : Mme Marina CAPELLAZZO, M. Jean Paul SAINTON, M. Loïc HERVE, M. Luigi CAMPA et M. Gilles MEUNIER car ils étaient absents lors de cette réunion.

III - Délibérations

1) Subvention exceptionnelle en faveur de Mayotte (D012025)

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élu.es. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés et engendre encore, M le Maire propose d'apporter du soutien et de la solidarité à la population de Mayotte en versant une subvention d'un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser M. le Maire à verser la somme de 1000 € à la Protection Civique.***

2) Ouverture du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (D022025)

Un agent de la commune a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade. Compte tenu de ses missions, M le Maire indique y être favorable. Il propose d'ouvrir un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2025, à temps complet. Le poste occupé actuellement par l'agent sera ensuite fermé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ***De valider l'ouverture de poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} mars 2025***
- ***La fermeture du poste de rédacteur territorial occupé actuellement une fois l'agent nommé et passage au Comité Social Territorial.***

3) Renouvellement adhésion service mobilité (D032025)

Le CDG79 propose de renouveler la convention du service mobilité permettant aux agents de la collectivité de pouvoir se rapprocher d'un professionnel du CDG lors d'une démarche de mobilité. En renouvelant l'adhésion, les agents pourront continuer à bénéficier, à leur demande, de cet accompagnement. Ce service a été sollicité 3 fois durant les 2 dernières années par des agents de notre collectivité explique M le Maire. Le service est payant. Le coût est de 150 € pour 2 années d'adhésion (il reste inchangé). La convention a été jointe à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la convention de renouvellement d'adhésion au service mobilité et qui sera jointe à la présente délibération.***

4) Contrat groupe santé - prévoyance (D042025)

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront formulé leur intention, des garanties collectives d'assurance de prévoyance et de santé au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

En application des dispositions de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation sur la prévoyance du CDG 79 prend fin le 31 décembre 2025.

Le CDG79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

Aujourd'hui la collectivité participe à hauteur de **15 €** pour la partie prévoyance et **40 €** pour la partie santé (sous réserve que l'agent ait un contrat à son nom et labélisé).

Cette délibération permettra donc de participer au contrat groupe.

N'ayant pas de service en capacité de pouvoir procéder à cet appel d'offres en interne, M le Maire propose de valider cette délibération. Le poids du CDG ne sera sûrement pas le même que si la collectivité partait seule dans cette démarche ajoute M le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider la participation au contrat groupe ci-dessus.***

5) Tarifs broyage – débroussaillage (D052025)

Certains habitants et habitantes de Nanteuil n'entretiennent pas leur terrain. En zone urbanisable c'est obligatoire d'entretenir sa parcelle.

Afin que les agents puissent intervenir sur ces espaces privés non entretenus lors de mise en demeure, M. le Maire propose de fixer un tarif de 100 € / heure comprenant le coût de l'agent et du matériel utilisé. Le tarif a pour objectif d'être dissuasif et non concurrentiel. M. le Maire explique que la collectivité est régulièrement confrontée à ce type de situation. En Chèque Emploi Service Mme Marina CAPELLAZZO indique que le tarif est autour de 20 €/heure sans le matériel (uniquement le tarif de l'intervenant).

M. Christophe NAUD ajoute que les agents n'ont pas vocation à intervenir sur ces terrains, cela pourra se faire uniquement en cas de parcelles non entretenues et après mise en demeure de réaliser le nettoyage et sans réponse du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider le tarif de 100 € / heure d'intervention lorsque les agents sont amenés à réaliser sur un terrain privé non entretenu du débroussaillage et nettoyage.***

6) Personnel intérimaire du CDG79 (D062025)

Lors du Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024, il a été décidé d'augmenter le taux de facturation du service intérim du CDG79, au 1^{er} janvier 2025, de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition. Il faut valider cet avenant si la commune souhaite pouvoir continuer à bénéficier de ce service en cas de nécessité.

M. le Maire propose de valider cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider l'avenant à la convention du personnel intérimaire du CDG79.***

7) Campagne de stérilisation des chats (D072025)

Cette année, il est proposé de reconduire la campagne de stérilisation des chats errants.

6 chats environ pourraient être stérilisés cette année sans définir de secteur mais uniquement sur les signalements des habitantes et habitants expose M. le Maire.

Les campagnes successives depuis quelques années commencent à porter leurs fruits. Les chats en divagation sont beaucoup moins nombreux, ce qui permet d'envisager une campagne de moins grande envergure explique M. le Maire.

Les montants dans le cadre de la convention (y compris l'identification) :

- 65 € / mâle
- 115 € / femelle
- 150 € / femelle gestante

Plafond participation : 900 € pour la commune en 2025

Participation de l'APA (association de Saint Maixent L'Ecole partenaire) :

- 15 € / mâle
- 57 € / femelle
- 63 € / femelle gestante

Plafond de participation : 500 € pour l'APA en 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider la convention de campagne de stérilisation des chats errants 2025.**

IV - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Bulletin municipal 2025

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN a transmis les éléments à TTI, l'imprimeur. Il manque encore l'édito et les éléments budgétaires. La couverture mettra à l'honneur les travaux de la RD611. Le travail se poursuit.

Festival Traverse

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN explique que conformément aux derniers échanges avec les membres du conseil municipal, cette année la commune n'accueillera pas de spectacle afin de permettre à d'autres collectivités de se positionner et participer à ce festival. Celui-ci aura lieu du 17 au 20 juillet 2025.

Marche Edmond Proust

Cette marche se déroulera le samedi 24 mai 2025. Les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Nanteuil et de Saint-Martin-de-Saint-Maixent sont impliqués dans ce projet. Il y aura une première réunion le mercredi 19 février de 15h00-18h00. Cette année sera également renouvelée la sortie à Thouars au centre régional Résistance et Liberté pour les enfants du CMJ.

2) Développement local et ressources

M. Christophe NAUD demande s'il serait possible d'avoir le discours des vœux et les photos prises par M. Gilles MEUNIER afin de rédiger un article. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN indique que le discours des vœux est aussi repris dans le bulletin. Il ne faudrait pas que cela soit trop redondant.

Le document pour le bulletin relatif aux finances va être revisité. L'objectif étant d'avoir un visuel plus pédagogique indique M. Christophe NAUD.

Concernant les publications sur le site : Information sur le recensement avec photos des agents recenseurs.

Concernant les publications du bulletin municipal type « j'appelle qui », « annuaire des entreprises » etc. celles-ci sont aussi mises à jour sur le site Internet. M. Christophe NAUD aimerait avoir l'aide d'un agent pour réaliser ce travail.

3) Vivre ensemble

Chants de Noël

Mme Christelle GERODOLLE par la voix de M. Hervé PARTHENAY remercie toutes les personnes ayant joué le jeu du pull moche lors de ces chants de Noël où pas moins de 157 spectateurs et spectatrices se sont déplacés.

La chorale sonorisée, cette année, était de haute qualité ajoute M. le Maire.

Repas des aînés

Il y a un rendez-vous le vendredi 14h00 pour la mise en place. 147 personnes sont inscrites. 17 élu.es et conjoint.es d'élu.es participent au service. Il a été demandé au groupe de musique de proposer un répertoire plus moderne.

Vœux 2025

M. le Maire remercie toutes les personnes qui étaient présentes. C'est la boulangerie Tentation de Pamroux qui a réalisé le buffet. C'était simple et très bien Les retours de cette soirée ont été positifs.

4) Environnement et aménagement

Travaux en cours

M. Hervé PARTHENAY informe des derniers travaux : Nettoyage de fossés, nettoyage du terrain de pétanque, une entrée de champ refaite, débarnage et curage de fossés, nettoyage des murs extérieurs de la salle des fêtes, préparation des murs avant peinture.

Un devis a été reçu concernant la peinture extérieure de la salle. Ce devis d'un montant de 21 766.90 € HT de l'entreprise CPM est pertinent explique M. Hervé PARTHENAY car en régie ces travaux seraient beaucoup plus chers. M. le Maire ajoute qu'un devis de 7000 € a été reçu concernant uniquement la peinture et que si l'on rajoute le coût de 4 agents à temps plein sur 4 semaines (minimum) cela représenterait au moins 14 000 € soit un coût de 21 000 € sans compter la location de la nacelle (environ 150 € par jour) et le petit matériel à rajouter. Le conseil municipal est favorable à la réalisation de ces travaux par une entreprise mais un second devis auprès d'une autre entreprise va être sollicité.

5) Enfance et jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes

Mme Suzette AUZANNET explique qu'il y a un nouveau Conseil Municipal des Jeunes. Cela a eu lieu le mardi 7 janvier 2025. La remise des écharpes a eu lieu le mardi 15 janvier à l'occasion des vœux. La 1^{ère} réunion était aujourd'hui. Toujours des moments agréables ajoute Mme Suzette AUZANNET.

Les 1ers projets : aménagement de la cour d'école et embellissement de la commune, initiation 1^{er} secours.

M. le Maire demande que lui soit transmis un plan du groupe scolaire en A3 (à voir avec le responsable du service technique).

V - Questions diverses

Une demande de LNA a été faite concernant l'ajout d'un créneau pour une salle communale pour du sport le mercredi et le jeudi, à partir de maintenant, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cela est possible uniquement le mercredi.

M. le Maire fait passer une pétition en soutien au plan d'eau de Verruyes. M. le Maire indique qu'il y de nombreuses activités et que cela serait regrettable que le plan d'eau soit fermé. Et la biodiversité qui est en place ? s'inquiète Mme Marina CAPELLAZZO

Ce plan d'eau existe depuis 1967.

M. le Maire présente une demande de subvention pour les classes découvertes à l'école. Cette demande intervient tous les 3 ans. Cette année, un voyage en Auvergne est organisé du 23 au 27 juin 2025. Le coût total est de 24 015,50 € pour 55 enfants, 2 enseignantes et 4 encadrants.

M. le Maire propose une participation de la commune de 110 € / enfant. Ce sont des projets intéressants. Sur le principe, le CM est d'accord. Il y a également une belle participation de l'APE cette année ajoute M. le Maire (5 000 €).

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN demande s'il n'est pas possible d'envisager des voyages plus près pour diminuer le coût des trajets et pour des raisons écologiques à l'avenir. Le transport représente 5 607.50 € dans ce projet.

Mme Marina CAPELLAZZO demande si le propriétaire du berger australien en divagation a été retrouvé.

M. le Maire répond que non car le chien est difficilement approchable. Mme Marina CAPELLAZZO a réussi à le nourrir. Elle propose d'utiliser la scannette pour vérifier s'il est identifié. M. le Maire ajoute qu'il va récupérer le lecteur de puce pour cela.

Concernant l'échange avec le promoteur éolien, M. le Maire explique que les adjoints ne souhaitent pas donner suite à un tel projet en fin de mandature. A voir avec le prochain conseil municipal s'il souhaite se positionner différemment sur ce type de demande expose M. le Maire.

Mme Nathalie LIEVENS fait remonter une remarque d'une riveraine de la rue de la Maladrerie qui indique que les voitures roulent vite sur cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22h10.

Le Maire,



La secrétaire de séance,

